L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 22 AVRIL.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

DEUXIÈME PARTIE.

LA REVANCHE DE MELVEN.

IV—Suite.

Les trois personnages quittèrent le perron et entrèrent dans le château. Elise introduisit le comte et Melven dans le grand salon.

—Prenez possession, dit-elle à Prévodal; vous donnerez ensuite vos ordres: nul ici n'a désappris de vous obéir.

Prosper allait encore protester; Melven intervint de nouveau.

—Maintenant, dit-il, allons voir un peu la mer; c'est un spectacle qui ne lasse jamais.

—Pour cela il n'est pas besoin de sortir, fit Elise; M. de Prévodal va vous conduire vers l'autre façade du château; de cet endroit vous jouirez d'une vue qui, bien des fois, a su calmer mes douleurs. Pendant ce temps, je donnerai des ordres pour le dîner.

Prosper fit traverser à Melven de longs corridors et le mit en face du spectacle grandiose que nous avons essayé de décrire au début de cette histoire.

Le ciel était d'une pureté incomparable et laissait voir un horizon d'une étendue immense; l'île de Sein semblait être à deux pas du rivage, et les îles de Banignet, de Quéménès, de Molènes, de Bennec et d'Ouessant, sur lesquelles le soleil projetait ses rayons, apparaissaient comme autant d'incendies flottants sur les eaux. L'Océan moutonnait légèrement; de petites vagues indolentes se succédaient sans cesse, et leur blanche écume faisait ressortir la couleur verte des eaux. Quelques barques aux voiles rouges, triangulaires, couraient des bordées dans la baie. Les oiseaux de mer, au vol rapide, plongeaient sous la vague, disparaissaient une seconde et se montraient de nouveau, ruisselants, derrière l'humide sillon. Sans trop d'effort, on eût pu se croire dans quelque golfe de la mer Adriatique.

—Dieu a fait tout cela pour réjouir la vue de l'homme, dit gravement Melven; il lui a donné l'air, l'espace, les mers, les fleuves, les grands bois, une nature toujours belle, même dans ses tristesses, la liberté, enfin! Et l'homme n'a pas été satisfait!

Et il s'est enfoui dans des villes puantes; il a échangé les vastes horizons pour un horizon de moellons entassés, la réalité pour l'ombre, la vérité pour le mensonge, l'or pur pour l'alliage, la liberté pour de sottes conventions mondaines! Et l'homme, dans son orgueil—je parle des plus sages—a dit: Je suis roi! Les fous: Je suis Dieu!.... Ni roi ni Dieu!.... bête et méchant! Tel est l'homme!

—Non, mon ami: ni bête, ni méchant! Avide d'inconnu, voilà tout!

—Oui! c'est pour cela sans doute qu'il revient, comme le lièvre, mourir à son gîte, traqué, fourbu, paralysé, regrettant le passé qu'il ne peut ressaisir, et sans espérance en l'avenir!

—A moins qu'il n'y revienne, observa Prosper en souriant, jeune encore, instruit par l'expérience et fermement résolu à être heureux quand même.

—Oh! celui-là est un sage. Puissiez-vous l'être, Prévodal!

—Je le serai peut-être le jour où vous m'en donnerez l'exemple.

Melven haussa les épaules.

—Allez prier sur la tombe de votre mère, mon ami, dit-il, c'est souvent là qu'on puise les meilleures pensées; moi, je reste avec Mlle Desprez.

Prosper de Prévodal se rendit au cimetière en compagnie de Nick.

Durant le trajet, Nick ne parla que d'Elise; il professait pour elle un culte qui tenait du fétichisme.

Par une bizarrerie à coup sûr extravagante, mais cependant assez commune chez l'homme amoureux, M. de Prévodal fut presque irrité de n'entendre qu'un concert d'éloges autour de Mlle Desprez. Il voulait être seul à la trouver belle, adorable, douée de qualités exquises!—Volontiers, il eût demandé qu'on parlât de ses défauts.

Melven vint rejoindre la jeune châtelaine.

—Elise, lui dit-il, l'heure de la vengeance contre Dachet va bientôt sonner. J'ai besoin d'être renseigné par vous sur ce qui a rapport à la succession de votre père. Dites-moi tout ce que vous savez à ce sujet.

—La vengeance! fit Elise tristement, j'y ai renoncé, mon ami. Dieu seul a le droit de punir! A Dieu seul appartient la vengeance s'il le juge à propos, c'est lui qui punira Dachet.

—Soit! et pour mon compte, j'aiderai de toutes mes forces à l'œuvre de Dieu. Mais il est une revendication que vous n'avez pas le droit d'abandonner,—parce que vous êtes pauvre et orpheline,—c'est l'héritage de votre père que Dachet détient indûment. Il faut, vous m'entendez bien, Elise, il faut que cet héritage vous soit rendu. Je le veux, je l'exige, et rien au monde ne me fera départir de cette volonté.

—Eh bien, mon frère, je vous dirai tout et m'en rapporterai ensuite aux agissements de votre amitié.

Elise fit à Melven le récit des faits que nous connaissons: la démarche de Regimbal venant annoncer la mort de Charles Desprez et protestant de son dévouement le plus absolu, de son amitié la plus sincère pour la veuve et l'orpheline; la visite, qu'elle, Elise, avait faite, après le décès de sa mère, au marchand de diamants et l'odieuse attitude que Regimbal avait eue avec elle; le revirement qui s'était opéré dans la conduite et le langage de celui-ci, lorsqu'Elise l'avait menacé d'appeler du secours; enfin la manière dont elle avait été éconduite par Regimbal, qui lui avait déclaré que, pour l'avenir, elle aurait à s'adresser à Robert Dachet, exécuteur testamentaire des dernières volontés de Charles Desprez. Elle parla aussi à Melven de la démarche que Paul Maisonneuve, sur sa prière, avait faite auprès de Dachet, démarche dont elle n'avait jamais connu qu'une partie du résultat, qui consistait en une promesse du banquier de s'occuper activement de la liquidation de la succession; le surplus, elle l'ignorait complètement.

—Je vais vous l'apprendre, dit Melven au comble de l'indignation, car maintenant la vérité m'apparaît claire et précise: Regimbal est un plat coquin et Dachet est le dernier des misérables; l'un et l'autre seront punis. Dachet, sachant que vous étiez sans autre protecteur que Paul Maisonneuve, a engagé le malheureux jeune homme dans une spéculation de bourse qui devait, par son insuccès, contraindre Paul à quitter Paris, à fuir la honte, le déshonneur, et à vous laisser sans défenseur. Il s'était dit: Paul Maisonneuve réduit à l'impuissance, contraint de fuir à l'étranger, mis dans l'impossibilité de réaliser ses projets de mariage avec Mlle Elise Desprez, la fortune de celle-ci m'appartient. Qui donc viendrait me la réclamer? C'était un calcul odieux! Il a fait plus: Au lendemain de l'opération qui ruinait les espérances de Paul Maisonneuve, il l'a chassé de ses bureaux, et le pauvre jeune homme a perdu la tête; il n'a vu dans l'avenir que honte et misère et il s'est tué!

Elise cacha sa figure dans ses mains. Elle pleurait.

—Oh! dit-elle, c'est affreux!

—D'autant plus affreux, reprit Melven, que Dachet, en admettant que je puisse le démasquer, pourra toujours excuser son silence, sa conduite à votre égard en se retranchant derrière cet argument sans réplique: "Personne ne m'a jamais réclamé l'héritage de Charles Desprez!" Vous n'avez aucune idée, Elise, du chiffre de la fortune laissée par votre père?

—Aucune!

—Avait-il des dettes?

—Je ne le pense pas.

—Donc, sa succession était liquide; elle devait se composer de son avoir chez Regimbal, et il n'est pas douteux que si Dachet, exécuteur testamentaire de Charles Desprez, n'avait pas été mis par Regimbal en possession de cet avoir, il se fût retranché derrière ce fait pour expliquer son inaction; or, il n'a jamais été question de cela dans son entrevue avec Paul Maisonneuve?

—Jamais!

—Bien! je sais maintenant où il faut frapper. Avez-vous le testament de votre père?

—Oui, et son acte de décès.

—Donnez-moi ces deux pièces.

Elise laissa Melven seul un instant, et revint bientôt apportant les deux actes, qu'elle lui remit.

A ce moment, Prosper de Prévodal, arrivant du cimetière, entra dans le salon.

Il vit qu'Elise avait les yeux rouges et qu'elle avait pleuré. Son regard se porta aussitôt vers Melven comme pour l'interroger; celui-ci le rassura du mot.

—Nous avons, Elise et moi, causé du passé! dit-il.

La cloche annonçant le dîner se fit entendre.

—Donnez moi votre bras, dit Elise au comte de Prévodal.

Les trois personnages passèrent dans la salle manger.

Le temps s'écoula bien vite au sein de cette douce intimité. Cependant, à neuf heures il fallut se séparer.

Ce fut Melven qui annonça que le moment du départ était arrivé.

—Comment, fit Elise, vous ne restez pas au château? J'avais fait préparer vos chambres.

—Nous retournons à Pont-Croix, chez M. Kergrist, qui nous a offert l'hospitalité, dit Prévodal.

Elise demeura tout affectée de cette déclaration, et un nuage passa sur son front.

—Laissez, lui dit Melven en souriant, ce que fait Prévodal est bien.

—A demain, alors! dit Elise.

—A demain! répétèrent les deux amis.

V

Lorsqu'ils entrèrent chez M. Kergrist, Prévodal et Melven trouvèrent le notaire les attendant.

—Il est arrivé une lettre pour vous, monsieur Melven, dit le notaire; cette lettre est de Grenoble, mais, ne vous trouvant pas à Paris, elle a été adressée ici. Je l'ai fait mettre dans votre chambre afin que, si vous arriviez tard, vous puissiez en prendre connaissance de suite.

—Je vous remercie, mon cher hôte, et vous souhaite une bonne nuit. Bonsoir, ami Prévodal.

—Bonsoir, mon cher Melven.

Chacun des trois personnages rentra chez lui.

—Une lettre de Grenoble! pensa Melven, qui diable se souvient encore de moi dans ce pays-là?

Il trouva la lettre sur sa table de nuit, la prit et jeta un regard sur la suscription.

—Ah, ah! s'écria-t-il, une lettre de Louis Copeau! Est-ce que ce cher ami songerait à me rendre les dix mille francs que je lui ai prêtés?

Il remit la lettre sur la table, se dévêtit de sa redingote, alluma son cigare, ouvrit la fenêtre et, accoudé sur l'appuie-main, resta ainsi pendant une heure, plongé dans la contemplation du firmament.

—Belle nuit! se dit enfin Melven à haute voix, mais il est l'heure de se coucher.

Il referma la fenêtre, se déshabilla et se mit au lit.

—Voyons maintenant ce que me dit mon ami Copeau, murmura Melven.

Il brisa l'enveloppe, vit que les quatre pages étaient bien remplies et poussa un gros soupir.

—Allons, dit-il, ceci remplacera le journal du soir et m'aidera à dormir.

Mais à mesure qu'il avançait dans la lecture de l'épître, son regard, d'indolent qu'il était tout d'abord, devenait de plus en plus éveillé; sa physionomie, très mobile d'habitude, s'accentuait encore davantage.

Quand il eut fini de lire, il sauta à bas du lit et courut vers la porte.

Mais il s'arrêta aussitôt.

—Que vais-je faire? se dit-il, replonger Prévodal, par ces révélations, dans des émotions fiévreuses! Lui faire quitter le port où le bonheur l'attend pour des luttes nouvelles dont l'issue est douteuse! Non! non! cela est inutile! il ne faut même pas qu'il sache....

Melven n'acheva pas son monologue. Il rentra dans son lit, éteignit la lumière et s'endormit de l'excellent sommeil de l'homme qui a le sentiment d'avoir accompli un devoir.

Il s'éveilla au point du jour, s'habilla promptement, refit sa malle et descendit au rez-de-chaussée où il trouva M. Kergrist occupé à fumer sa pipe.

—Que vois-je? s'écria le notaire, déjà debout, monsieur le Parisien et votre malle sous le bras! Où diable allez-vous en cet équipage?

—Silence! fit Melven qui craignait que la voix du notaire ne réveillât Prosper; préparez votre voiture et venez me conduire.

M. Kergrist obéit sans comprendre.

Lorsque la voiture fut prête, Melven y monta; le notaire prit place à ses côtés.

—Ah ça! dit ce dernier, où allons-nous?

—Au château de Prévodal, d'abord.

—Ah! fit curieusement M. Kergrist.

—Oui!

—Et ensuite?

—A Quimper.

Le notaire crut avoir mal entendu.

—Vous dites?

—A Quimper, si cela ne vous gêne pas trop.

—Et qu'allez-vous faire à Quimper si mystérieusement, mon cher monsieur Melven?

(*A continuer.*)

Billets faux de banques nationales.

Voici une liste des billets faux de banques nationales. L'astérique (*) signifie que les banques n'existent pas et que l'émission en est frauduleuse.

BILLETS DE DEUX PIASTRES.

Boston, Massachusetts, Tremont National Bank.
Kinkerhook, New York, National Bank of.
Kinderhook, New York, National Union Bank.
*Lindepark, New York, National Union Bank.
*Lynn Park, New York, Lynn Park National Bank.
Newport, Rhode Island, Newport National Bank.
Newport, Rhode Island, National Bank of Rhode Island.
New York City First National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City St Nicholas National Bank.
New York City National Shoe and Leather Bank.
New York City, National Bank of the State of New York.
Peek-skill, New York, West Chester County National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Sixth National Bank.
Providence, Pennsylvania, First National Bank.

BILLETS DE CINQ PIASTRES.

Chicago, Illinois, First National Bank.
Chicago, Illinois, Third National Bank.
Chicago, Illinois Traders' National Bank.
Jackson, Michigan, People's National Bank.
Aurora, Illinois, First National Bank.
Canton, Illinois, First National Bank.
Paxton Illinois, First National Bank.
*Galena, Illinois, First National Bank.
Peru, Illinois, Firs National Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
New Bedford, Massachusetts, National Bank of New Bedford.

BILLETS DE DIX PIASTRES.

Albany, New York, Albany City National Bank.
Auburn, New York, Auburn City National Bank.
Cherry Valley, New York, National Central Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
Lockport, New York, First National Bank.
Malone, New York, Farmers' National Bank.
Newburg, New York, Highland National Bank.
New York City Croton National Bank.
New York City First National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Merchants' National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Mechanics' National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City National Bank of Commerce.
New York City National Bank of the Commonwealth.
New York City, National Bank of the State of New York.
Philadelphia, Pennsylvania, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Third National Bank.
Poughkeepsie, New York, First National Bank.
Poughkeepsie, New York, City National Bank.
Poughkeepsie, New York, Farmers and Manufacturers' National Bank.
Peek-kill, New York, Westchester Country National Bank.
Pen Yan, New York, First National Bank.
Rome, New York, Central National Bank.
Rochester, New York, First National Bank.
Rochester, New York, Flour City National Bank.
Red Hook, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, Syracuse National Bank.
Troy, New York, Mutual National Bank.
Whitehall, New York, First National Bank.
Waterford, New York, Saratoga County National Bank.
Richmond, Indiana, Richmond National Bank.

BILLETS DE VINGT PIASTRES.

Boston, Massachusetts, First National Bank.
Chicago, Illinois, First National Bank.
Indianapolis, Indiana, First National Bank.
Lebanon, Pensylvania, Lebanon National Bank.
New York City, Merchants National Bank.
New York City, Tradesmen's National Bank.
New York City, National Bank of Commerce.
New York city, National City Bank.
New York city, National Shoe and Leather Bank.
New York city, Market National Bank.
New York city, Mechanics' National Bank.
New Albany, Indiana, First National Bank.
Plainfield, New Jersey, First National Bank.
Portland, Maine, First National Bank.
Portland, Connecticut, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Fourth National Bank.
*Utica, New York, City National Bank.
Utisa, New York, Utica City National Bank.
Utica, New York, Oneida National Bank.
Utica, New York, First National Bank.

BILLETS DE CINQUANTE PIASTRES.

New York City Fourth National Bank.
New Bedford, Massachusetts, National Bank of Commerce.
Palmyra, New York, First National Bank.

BILLETS DE CENT PIASTRES.

Boston, Massachusetts, First National Bank.
Cincinnati, Ohio, Ohio National Bank.
Elmira, New York, First National Bank.
New York City Central National Bank.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles)
R. RICULFI, Houma (Terrebonne)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss)

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Lelibon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandés. 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ÉTATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE.)

Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les aménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de £5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.

17fev—1an

Excursions régulières du dimanche.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression.

CAMELIA.
Capitaine HANOVER.

Commencera ses excursions régulières du Dimanche à dater de dimanche prochain 2 avril.

Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac à l'arrivée du train de 7½ heures du matin; il arrivera le soir du même jour, à temps pour permettre aux passagers de prendre le train de sept heures et demie pour la ville.

Le prix du passage, aller et retour, est d'une piastre seulement.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
2mars— No 20 de la rue de l'Union.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
SAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression.

capitaine Wm. Hanover.

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, de l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. RETOUR, il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 5 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
27avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ, les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton.
E. QUATREVAUX, capitaine,
S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

6 sout—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur ROBERT YOUNG remplaçant le ST-MARY, d'un faible tirant d'eau

Capt W. H. Daniel, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

B. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira SAMEDI, 15 avril, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
14avril—2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur—

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, mardi, 18 avril.
ST LAURENT,——mardi, 25 avril.
FRANCE,——mardi, 2 mai.
PEREIRE,——samedi, 6 mai.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

De Brême. de la Nile Orls.
Hannover... 2 fév. environ 11 mars
Strassburg 1 mars
(Direct. pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ—
Frankfort.. 15 mars environ 28 avril
Hannover.. 12 avril " 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.................. $150 en or.
Entrepont.................. 36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres.................. $150 en or.
Entrepont.................. 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.................. $35 en or.
Entrepont.................. 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 43 de la rue de l'Union.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Jeudi, 27 avril, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage.............$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 4.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain à 8 heures du soir.

Ce même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 5 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4dec— Agent-général.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité de ce chemin de fer, en ville, est à "l'ancienne gare," rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Le prix de l'excursion au Lac—aller et retour, le même jour—est de 20 cents. Les enfants audessous de douze ans paieront 10 cents.

Pour la station de Gentilly, 15 cents l'aller et autant le retour.

Départs de la ville. Départ du Lac.
6 heures A. M. 7 heures
[illegible]

Le Dimanche, il y aura un train TOUTES LES DEMI HEURES à partir de 2 heures. Un train destiné aux pêcheurs quittera la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du train. 4avril—

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. Arrivée.
Exprès.....6:45 A. M. | Exprès.....10:30 A. M.
Exprès.....5:00 P. M. | Exprès.....9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

Depart. Arrive.
Express.....6:45 A. M. | Express.....10:30 A. M.
Express.....5:00 P. M. | Express.....9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. ARRIVEES.
Malle.........4 0 P. M. | Malle.........12:0 M.
Exprès........7 30 A. M. | Express.......2 4 A. M.
Agrément......5:00 P. M. | Agrément......10:00 A. M.

Le train d'agrément du DIMANCHE à 9:30 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. ARRIVE.
Mail..........4:0 P. M. | Mail..........12:00 M.
Express.......7:30 A. M. | Express.......12:40 A. M.
Accommodation 5:0 P. M. | Accom.........10:00 A. M.
SUNDAY accomodation train.............:30 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adres au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures.
Tmai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 183 Esplanade Street.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37.......Rue Carondelet.......37
Nile-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie..........$360,073 83
Sur risques de rivières......... 231,229 76
Sur risques de mer............. 44,116 41—$635,419
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875..........$ 89,742 00
Primes remboursées......... 9,925 50— 99,667
Montant net des primes..... —$535,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie.........$124,367 20
Sur risques de rivières......... 126,482 58
Sur risques de mer............. 8,320 65—$259,170 [illegible]
Réassurances.............. 14,369 62
Réfaction (rebate)......... 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville... 22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences....... 62,899 81
Profits et pertes......... 16,031 40—$390,582
Balance.............. $145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus........... 105,054
$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû..... 110,000
Bénéfices net............ 140,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements......... 23,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4..... $117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.............. $ 394,482 15
Comptes en voie de recouvrement.............. 60,928 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons.............. 822,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances.......... 28,011 45
Actions de banques et autres actions.......... 218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville.......... 79,649 56
Bons de la ville et autres bons.............. 110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana.......... 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.......... 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs.... 2,000 0
Propriétés foncières........ 60,135 00

PASSIF:
Capital..............$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés.......... 89,742
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875.......... 177,656 23
Ca suel (surplus........ 118,818 65— 1,466,214

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Sect. Vice-Président

DIRECTEURS:
Moses Greenwood | R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, | A. Brittin,
John I. Noble, | A. H. May,
John Chaffe, | S. H. Snowden,
Richard Milliken, | T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, | Wm C. Raymond,
J. I. Warren, | James B Preaidge
R. T. Buckner, | Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, | Joseph McElroy,
A. A. Yates, | E. R. Wheelock,
John I. Adams, | Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, | Wm J. Behar
R. F. Eshleman.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes.............. $782,975 81
Tiré en sus.............. 4,242 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.............. 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse.......... 100,000 00
Autres actions et Bons.......... 26,023 [illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat.............. 60,627
Dû par d'autres banques nationales.... 7,146 1
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat.............. 1,321
Propriété foncière, mobilier et installations.............. 5,900 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées.... 11,153 2
Primes payées.............. 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House........ 104,213 81
Billets d'autres banques nationales.... 5,878 0
Petite monnaie (y compris les nickels).............. 641
Espèces.............. 57,873
Billets Legal Tender.............. 100,110
Total.............. $1,621,400[illegible]

PASSIF:
Capital payé.............. $300,000
Surplus.............. 27,000
Autres profits non partagés.......... 57,023
Billets de banques non rachetées.... 262,995
Dividends non payés.............. 349 [illegible]
Dépôts individuels.............. $988,591 [illegible]
Certificats de dépôts, payables sur demande.............. 600 00
Chèques certifiés.............. 11,212
Chèques de caissiers non payés.............. 24,927 —1,026,142 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales.... 13,335 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat.............. 3,690 [illegible]
Total.............. $1,621,400 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. CORN,
Notaire Public
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,

Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE A la clôture des affaires le JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.............. $787,308
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.............. 500,008
Autres actions, bons et hypothèques.. 306,632
Dûs par des agents de rachats et de réserve.............. 60,067
Dû par d'autres banques nationales.. 950
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.............. 46,894
Propriétés foncières, mobilier et installation.............. 46,370 13
Dépenses courantes et taxes payées.. 25,548
Echanges pour le Clearing House:.... 255,056
Billets d'autres banques nationales.. 20,075
Petite monnaie y compris les nickels.. 218 13
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or.............. 3,557 43
Billets legal tender.............. 123,205 00
Total.............. $2,158,969 94

PASSIF.
Capital payé.............. $500,000
Autres profits non divisés.......... 42,020 0[illegible]
Billets de banque nationale non rachetés.............. 449,887 0[illegible]
Dividendes non payés.............. 4,418 8[illegible]
Dépôts individuels..............
Certificats de dépôts payables sur demande..............
Dû à d'autres banques nationales..............
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers.............. 887,457 2[illegible]
Total.............. $2,158,969 9[illegible]

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

LE Conseil d'Administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRETAIRE.
Reçu pendant l'année 1875:
Admission.............. $ 235 00
Quotités.............. 2110 25
Pic-Nic.............. 209 25
Diplômes, Badges, Amendes.......... 26 10
Intérêts sur $500 à 8 pour cent.......... 40 00
Balance en caisse 1er janvier 1875.. 652 02 $3272 62
A déduire, dépenses pour l'année 1875:
Assurance de Mobilier.............. $ 12 10
Docteurs.............. 473 00
Pharmaciens.............. 533 90
Secrétaire, 3 trimestres.............. 75 00
Commission, collecteur, 10 pour cent.............. 273 15
Annonces et impressions.............. 117 70
Secours en argent.............. 5 00
Funérailles.............. 306 00
Actions de la Tombe (remboursées).............. 230 00
Secours pour les Inondés.............. 50 00
Divers (faux frais).............. 92 70 2338 5
Balance en caisse 1er janvier 1876.......... $934 07
Y ajouter, actif de la Société:
Mobilier, Bannières, &c.......... $ 800 00
Deux Actions de Banque.......... 200 00
La Tombe et Terrain.......... 4141 00
Billets en recouvrement (balance du Collecteur.......... 467 10
En recouvrement (balance du Secrétaire.......... 28 50 $5486 60
Actif net, 1er janvier 1876.......... $6420 67
Plus qdotités dues jusqu'à ce jour en voie de collection.......... 456 00

Le 1er janvier 1875, la Société se composait de.... 241 membres.
Admis depuis cette époque 31 " 272 m.
Sur lesquels il faut déduire:
Décédés.............. 4
Rayés aux Assemblées générales.............. 52
Absente démissionnaires.......... 8
Effectif actuel.............. 208 m.
Classés comme suit:
Membres Actifs.............. 162
" Honoraires.............. 32
" Bienfaiteurs.............. 12
Total égal.............. 208 m
11janv—7

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875.............. $177,707 87
Sur les risques d'incendie.............. $127,543 00
Sur les risques maritimes.............. 17,746 78
Sur les risques de rivière.............. 32,418 09 177,707 87
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie.............. 23,972 46
Sur les risques maritimes.............. 4,625 61
Sur les risques de rivière.............. 17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate).............. 20,976 08
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875.............. 15,316 50
Réassurances.............. 16,674 22
Primes remboursées.............. 1,056 91
Loyer.............. 3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins.............. 13,608 85 71,439 15 117,677 27
Profits.............. $60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens.............. 1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour.............. 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie.. 12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville.............. $49,322 77
Prêts sur nantissement.............. 25,337 16
Effets pour primes à courte échéance.... 7,295 31
Actions de banque et autres actions.. 81,840 25
Biens fonciers.............. 34,324 [illegible]
Prime en voie de perception.............. 23,663 90
En banque.............. $64,723 88
Balance dans la banque d'Amérique.... 542 96—65,280 84
Total de l'actif.............. $260,030 [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.
LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans,

10........rue du Canal........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:
Sur risques de feu.............. $569,621
Sur risques de mer.............. 52,556 10
Sur risques de rivières.............. 55,983 0[illegible]
Total des primes.............. $678,160 2[illegible]
En moins, primes non expirées.............. 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875.............. $556,692 22
Pertes payées—
Sur risques d'incendie.. $257,344 41
Sur risques de mer........ 47,787 44
Sur risques de rivières.... 22,344 65
$327,476 90
Taxes.............. 35,609 98
Réassurances et primes remboursées.............. 26,549 73
Dépenses, y compris pour cent réfaction moins intérêt.... 54,930 07
$454,260 87
Profit.............. $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.............. $282,514 42
Bons de la ville.............. 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres.............. 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages 357,279
Effets à recevoir.............. 58,917
Primes en voie de recouvrement.......... 24,404
Bons de l'Etat.............. 650
Actions d'assurance.............. 19,124
Actions du Varietès Dry Dock Comp.... 10,400 60
Bons hypothécaires de l'Opera Association.............. [illegible]
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall.............. 5000 00
En caisse.............. 106,537 29
$1,223,699 56

Le tableau qui précède est exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, | Ed. Toby,
D. Fatjo, | P. Fourchy,
S. Z. Relf, | M. W. Smith,
L. F. Generes, | J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix, | J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie.............. $201,306 60
Primes de mer.............. 42,344 83
Primes des rivières.............. 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.. 276,157
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie.............. $69,347 66
Sur risques de mer 15,447 22
Sur risques de rivières.............. 55,553 91—$140,348 [illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.... 73,706 33—214,054 [illegible]
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital.............. $62,123 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.............. $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 137,438 58
Argent en banque.............. 63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières.............. 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres.............. 153,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.......... 37,814 1
Total de l'actif.............. $610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, | Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, | C. T. Buddecke.
John Phelps, | Adam Thompson,
Henry Abraham | P. N. Strong,
Victor Meyer, | Joseph Bowling,
Edward J. Gay, | John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, | Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, | R. B. Post,
Edward Pilsbury, | John E. King,
Fred'k Camerden | J. A. Harris,
Andrew Stewart, | Joseph Stone,
George Martin, | Alfred Moulton,
L. C. Jurey, | Edward Nalle,
George W. Sentell, | A. [illegible]

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie.............. $455,328 93
Primes de mer.............. 62,839 56
Primes de rivières.............. 75,231 32
$593,399 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875.............. 137,568 14
Primes remboursées.............. 34,972 22
$172,540 36
Montant net des primes.............. $420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc.............. 30,631 13
$451,490 58
A déduire—
Réassurances.............. $26,345 88
Pertes par les incendies.............. $110,972 73
Pertes sur mer.............. 16,842 69
Pertes sur les rivières.............. 30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate).............. 42,483 47
Commissions aux agents.............. 27,148 59
Dépenses générales des agences.......... $7,739 12
Dépenses générales du bureau local.. 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.............. 12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville.......... 29,294
331,177 80
Profits nets.............. $120,312 78
A déduire:—
Dividende payé en août.............. 25,000
Dividende déclaré.......... 25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées.............. 15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:
Propriétés foncières.............. $104,911 85
Billets garantis et hypothécaires...... 238,501 91
Actions et bons.............. 93,574 50
Effets à recevoir.............. 22,387 68
Primes en voie de recouvrement.......... 73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission.............. 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances.... 4,137 6
Comptes en suspens.............. 2,214 32
Divers débiteurs.............. 7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20.. 59,822 61
En caisse.............. 36,250 24
$652,627 96

PASSIF.
Réservées pour risques non expirés.... $137,568 14
Dividende déclaré.............. 25,000 00
Dividende non collecté.............. 10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées.............. 15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, | A. M. Bickham,
Placide Forstall, | A. Schreiber,
H. Gally, | J. Tuyes,
Chas. Lafitte, | W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, | D. Fatjo,
Pierre Poutz, | D. D. Rogers,
19jan—

Association d'Assurances

—DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu.............. $350,836 87
Primes sur les risques de mer.............. 65,180 42
Primes sur les risques de rivières.............. 31,724 31
Total.............. $450,7[illegible]
En moins
Primes sur risques non expirés.......... $120,661 47
Primes remboursées.... 1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises.............. $328,137 73
A ajouter:
Intérêts.............. $9,165 35
Profits et pertes.............. 5,360 40
Primes sur l'or.............. 254 92 14,800 67
$342,9[illegible] 40
Pertes payées
Sur les risques de feu.............. $95,741 55
Sur les risques de mer.............. 15,954 27
Sur les risques de rivière.............. 6,802 83
Pertes en litige.............. 5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.... 23,481 46 142,792 11
Réassurances.............. 16,310 42
Réfaction (rebate).............. 31,518 98
Commissions d'agences.............. 27,439 65
Dépenses d'agences.............. 7,780 84
Taxes et Licences.............. 10,568 50
Dépenses de bureau.............. 27,082 6[illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.............. 6,547 16
Frais de Cours et d'avocats.............. 47 52 270,267 84
Bénéfice net.............. 72,67[illegible] [illegible]

ACTIF.
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk. $51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk. 20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank.............. 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe.............. 19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à.............. 27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à.............. 48,333 78
Effets à recevoir pour primes.......... 7,560 93
Prêts sur hypothèques.............. 140,573 22
Prêts sur nantissements.............. 24,324 94
Effets à recevoir.............. 13,981 80
Bons.............. 82,413 88
Actions.............. 23,558 78
Primes en voie de recouvrement.............. 41,688 42
Propriétés foncières.............. 74,174 77
Dû par divers.............. 11,814 99
Bons des Etats-Unis.............. 11,560 75$555,524

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30).............. $295,650 00
Effets à payer.............. ,666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés.............. 643 50
Primes sur risques non terminés.............. 120,661 47
Pertes non réglées.............. 29,283 46
Dû à divers.............. 7,006 84
Fonds de réserve.............. 11,029 07 482,954 0[illegible]
Surplus.............. $72,670 5

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, MEL. MUSSON,
Secrétaire. Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au «Fonds de réserve» (15 0j0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON,
G. LANAUX, Président.
Secrétaire.

DIRECTEURS.
A. J. GOMILA, | PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, | L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, | E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, | L. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, | JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, | M. MUSSON,
15janv—1m

ASSURANCES.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.............. $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.............. 5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.............. $5,499 99
Escompte de billets payés avant l'échéance.............. 347 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.......... 1,281 48
$7,024 14
Bénéfice net.............. 112 4
$7,127 06 $7,127

L'actif de la Société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur.............. $54,906 77½
Propriétés foncières.............. 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat.......... $1,661 41
Currency des Etats-Unis.............. 144 26¼ 1,810 67½
Effets à recevoir.............. 7,160 15
Divers débiteurs.............. 590 77
Installations.............. 1,000 00
Intérêt courant.............. 255 38
106,172
Actions payées en plein.......... 79,160 00
Actions payées en partie.......... 3,792 85
Scrip.............. 4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé........ 127 20
Effets à payer.............. 400 00
Divers créanciers.............. 402 70
Surplus de l'actif.............. 16,470 106,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
A. SAULET, Président.
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle l'année expirée le 21 décembre 1872.
Primes d'incendies.............. $52.641
Primes de rivières.............. 1,113 1
Total des primes.............. $53.815 1[illegible]
En moins—primes non expédiées.......... 35,876 7[illegible]
Montant net des primes.............. $17.938 [illegible]
A déduire
Pertes par les incendies—payées.............. $ 222 52
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.... 12,164 98 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées.............. $5,546

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $209,450.......... $151,222 4[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie.............. 17,500 0[illegible]
Prêt garanti par des actions.......... 1,000 0[illegible]
Actions appartenant à la compagnie.... 27,550 0[illegible]
Bons des Etats-Unis.............. 8,500 0[illegible]
Effets à recevoir.............. [illegible]
Billets escomptés, à courte échéance, à 8 pour cent d'intérêt.............. 19,856 [illegible]
Intérêt.............. 10,442 [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......... 27,420 [illegible]
Effets à recevoir pour primes.......... 300 0[illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier.............. 13,413 7[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence.............. 3,048 7[illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement.. 69,451 [illegible]

PASSIF.
Capital, 4,138 3-4 actions, de $100. assurées à $75 l'action.............. $312,758
Montant réservé pour garantir le montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées.............. 17,937 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé.............. 17,938 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées.............. 5,546 [illegible]
Salaires non payés.............. 789 1[illegible]
$355,963 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.
Billets escomptés.............. $ 663,755
Prêts sur demande.............. 68,355
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation.............. 300,000
Primes sur les bonds ci-dessus.......... 25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation.............. 18,500
Actions et bons divers.............. 22,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés.............. 9,165 0
Mobilier et accessoires..............
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main.... 112,000
Comptant en caisse ici.... 451,629 96
Do dans les banques de New-York.............. 204,860 1 768,490 [illegible]
Total de l'actif.............. $1,880,441 [illegible]

PASSIF.
Capital payé.............. $ 300,000
Excédant de fonds.............. 27,000
Billets émis.............. 267,100
Dépôts.............. 1,172,804 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés.............. 64,180
Profits bruts pendant les 6 derniers mois.............. 67,865 63
Moins dépenses et taxes.......... 19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1j2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires.......... 48,356 7[illegible]
Total du passif.............. $1,880,4[illegible]

[illegible] SCHNEIDER,
Président.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance

AS[SOCI]ATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANN[UEL]
Année expirée le 31 [juille]t 1874.

Montant reçu de membres assessés au décès.............. $54,254
Montant reçu, intérêt et dividendes.... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes.. 31,130 85
$87,554 [illegible]
Montant payé sur 26 décès.... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires.............. 10,679 23—$56,129 [illegible]
$31,425 [illegible]

PASSIF.
Polices sac "A".............. $5,902 [illegible]
Polices sac "B".............. 4,276 17—$10,978

ACTIF.
En caisse.............. $3,255 56
Décès payés "non réclamé"...... 4,500 00
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton.......... 7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne.............. 5,216 [illegible]
Banque d'Amérique.............. 4,210 56
Banque Nationale Mutuelle.......... 5,000 00
Dû sur assessements en voie le recouvrement.............. 5,005 00
Meubles de Bureau.............. 1,436 65
Effets et recevoir.............. 1,35[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.............. $157,129 13
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.......... $51,947 [illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc..........
184,881
$53,116 1
Total de l'Actif.............. $794,219

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, | Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, | W. B. Schmidt,
N. A. Baumgar. Th. Lilienthal, | R. Sieg,
den, | E. F. Del Bondio, | C. H. Miller,
Isaac Scherck, | H. Eicke, | S. I. Nastte,
J. H. Schwarz, | Chas. Engsfeld, | H. Pohlman,
Louis Schwarz, | M. Frank, | F. Rickert,
X. Weissenbach, | H. R. Gogreve, | F. Roder,
E. Wildermann.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie.............. $90,334 56
Primes sur les rivières.............. 13,066 68
Primes maritimes.............. 9,042
112,4[illegible]
Moins, primes remboursées.............. 2,425
$110,067
Pertes payées dans l'année
Pertes par l'incendie.............. [illegible]
Pertes sur les rivières.............. [illegible]
Pertes sur mer.............. [illegible]
[illegible]
Réassurances.............. 4,569 [illegible]
Loyer.............. 2,500 [illegible]
Taxes.............. 3,350 [illegible]
Réfaction (rebate).............. 10,277 [illegible]
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt.............. 6,467 80
Réservé pour risques non terminés.............. 27,171 00 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement.............. 5,719 87
Prêts garantis par hypothèque.............. [illegible]
Billets à recevoir pour primes.............. 12,460 [illegible]
Actions, bons et autres obligations.............. [illegible]
Propriété foncière.............. 5,447 24
Primes en voie de recouvrement.............. 15,100 [illegible]
En caisse.............. 27,062 54
[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi ce [illegible] du mois de mai 1875.

[illegible] FABRE, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

[illegible]mai—10t.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 1[illegible] de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1872:
Primes sur l'incendie.............. $[illegible]
Primes de mer.............. 24,810 [illegible]
Primes de rivières.............. 65,387 67
Primes sur les risques non expirées le 31 août 1871.......... 42,000 [illegible]
Total.............. $[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année.............. 60,125 [illegible]
$211,083 [illegible]
Pertes payées dans l'année,
Sur les risques d'incendie.............. $[illegible]
Sur les risques de mer.............. 17,[illegible]
Sur les risques de rivières.............. 16,[illegible]
[illegible]
En moins, Réfaction (rebate), [illegible] pour cent..............
Réassurances..............
Dépenses, taxes, [illegible]..............
Réservé pour pertes non réglées..............
Bénéfice net..............

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse..............
Effets à recevoir pour primes..............
Primes en voie de recouvrement..............
Actions, bons, etc. de banques..............
Propriétés foncières..............
Billets d'actions (stock notes)..............
[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, le [illegible] septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré: Intérêt sur le capital payé.......... [illegible] pour cent.
Dividende sur [illegible]..............
Dividende [illegible]..............

Le [illegible] sera payé en crédit des billets d'actions (stock notes) et les certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 30 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen | O. A. Grosz
A. J. Aiken | L. L. Hease,
J. A. Brasse | Geo. T. H. Hunt,
W. T. Blak | J. D. Hill
[illegible] Bloom, | Jas. S. Laughlin,
[illegible] Boyd, | Robert L. Moore,
John C. Brown, | John Myers,
John D. Cobb, | H. J. Mullan,
Geo. W. Clark, | Edward Bauz,
J. E. Gambell | S. W. Bottell,
Lloyd R. Coleman | W. B. Thompson

Banque Nationale Mutuelle A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires.

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:
Prêts et escomptes à payer en or.............. $[illegible]
Prêts et escomptes en or, en currency.............. [illegible]
Bons des E. U. pour garantir la circulation.............. [illegible]
Autres stocks, bons et hypothèques.............. [illegible]
Dû par des agents de réserve approuvés..............
Dû par d'autres banques et banquiers.............. [illegible]
Propriétés réelles, meubles et installations.............. [illegible]
Primes payées sur bons et or.............. [illegible]
Chargés sur Clearing House.............. [illegible]
Billets d'autres banques nationales.............. [illegible]
Monnaie fractionnelle (y compris les nickels).............. 1,485 79
Espèces en monnaie d'or.............. [illegible]
Billets legal tender.............. [illegible]
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis.............. [illegible]
Total.............. $[illegible]

PASSIF:
Fonds capital payé.............. $[illegible]
Fonds de surplus.............. [illegible]
Billets de Banque Nationale en circulation.............. 45,000
Dépôts individuels en or.............. 14,405 94
Dépôts individuels en currency.............. 616,959 [illegible]
Dû aux banques et banquiers.............. 2,715 69
Anciens dividendes non payés.............. 353 68
Dividende actuellement déclaré, quatre pour cent.............. 12,000 00—12,353 68
Total.............. $[illegible]

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE,
Nile-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL,
1er janv—10 Caissier.

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, savoir:
Sur risques de feu.............. $114,652 [illegible]
Sur risques de mer.............. 59,831 77
Sur risques de rivières.............. 29,556 [illegible]
Total des primes.............. $203,000 [illegible]
Moins primes ristournes.............. 3,164 77
[illegible]
Primes acquises..............
Déduit—Pertes par le feu.............. $[illegible]
Pertes sur mer.............. [illegible]
Pertes sur rivières.............. [illegible]
Réassurances.............. [illegible]
Réfactions (rebate).............. [illegible]
Taxes.............. [illegible]
Loyer.............. [illegible]
Dépenses, et profits et pertes.............. [illegible]
Réservé pour primes non-terminées.............. $17,530 [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes.............. [illegible]
Comptant.............. 42,428 [illegible]
Comptes en voie de collection.............. 15,360 [illegible]
Billets recevables.............. [illegible]
Prêts sur garanties.............. 60,050 00
Prêts sur hypothèque.............. 41,846 [illegible]
Stocks et Bons.............. 5,570 [illegible]
Installations de bureaux et meubles.... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.... 4,125 [illegible]
$295,417
Moins intérêts non payés et dividendes.... 1,196
$294,220 [illegible]

Copie correcte des livres de la Compagnie.

E. GALLEAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. SAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier 1874.

[illegible] BOUNY, Notaire public.